



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

Tél. 03 89 89 79 19 - Télécopie 03 89 69 22 01
www.mairie-village-neuf.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2022-152

Définissant les conditions de capture des chats errants

La Maire de la Commune de VILLAGE-NEUF

VU le Code Générale des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2, L 2542-2 et suivants ;

VU le Code Rural et notamment les articles L 211-27 et R 211-12 ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le but de veiller à la salubrité publique et de réglementer la divagation des chats.

ARRETE

Article 1 : Du 06 au 19 septembre 2022, la S.P.A met à la disposition de l'Association LUDOGCAT, Présidente Madame BLENNY Brigitte, des chatières destinées à attraper les chats errants. Ces opérations de capture auront lieu sur la propriété de la Base Nautique des 3 Frontières.

Article 2 : Les animaux pris dans les chatières seront récupérés sur les lieux de piégeage par la S.P.A., qui sera informée après chaque capture par Madame BLENNY Brigitte et transportés à la S.P.A. sis 21, rue Edouard Singer à Mulhouse.

Ce service est ouvert au public du lundi au Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00 et le Samedi après-midi de 14h00 à 16h00.

Il peut être contacté par téléphone au 03.89.33.19.50 durant les heures d'ouverture ou aux numéros communiqués par le répondeur en cas de fermeture de l'établissement.

Article 3 : Les animaux en divagation pris dans les chatières pourront être récupérés par leurs propriétaires auprès des services de la S.P.A, suivant les conditions et tarifs fixés par cet organisme pour les frais de fourrière, de garde, de soins et d'identification de l'animal.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie. Les riverains des rues concernées seront préalablement avertis.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal d'Instance de MULHOUSE dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-LOUIS
- La S.P.A. de MULHOUSE
- Association LUDOGCAT, Présidente Madame BLENNY Brigitte

A VILLAGE-NEUF, le 17 août 2022

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Acte certifié exécutoire
Village-Neuf, le 22 août 2022

La Maire :



Isabelle TRENDEL